



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIIN 2010**

L'an deux mille dix, le 15 juin à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,  
Mmes, BOURSIQUOT, MILLERAND, SIGNAT, POIGNET Jacqueline (représentant M. BUREAU), GUIBERTEAU (représentant M. MOREAU)  
Mrs GANDAUBER, MICHAUD J. MACAUD, MICHAUD R, POCH, GRELAUD, GAILLOT, LUTARD, RAGEAU, DRUGEON, ROULIN, MAJEAU, FRANCOIS, CHALMETTE (représentant M.LOUVET), AUBERT  
Excusés : Mme TURGNE, M. DOUBLET, LOURDE, GRADAIVE, BACHEREAU, LE POULIQUEN.

Date de la convocation : 8 juin 2010.

Présents : 26

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

**APPROBATION DU PV DU 3 MAI 2010.**

Adopté à l'unanimité.

**AVENANT MARCHÉPUBLIC : LA MAISON DE L'ENFANCE.**

Monsieur le Président demande à Monsieur GRENON de présenter l'état d'avancement des travaux. Ces derniers sont pratiquement terminés bien que les sols souples et la menuiserie intérieure soient très en décalage avec le planning des travaux. Le retard sur les sols souples s'explique en grande partie par le taux d'humidité de certaines zones qui empêchent leur pose. Pour ce qui concerne les menuiseries intérieures, nous sommes en face d'une entreprise incapable de faire face au chantier et qui de plus fait preuve d'une mauvaise foi flagrante. Des pénalités financières seront envisagées sur le décompte global définitif de l'entreprise en question.

Monsieur le Président demande à Monsieur GINOUX de commenter le rapport de la maîtrise d'œuvre corrigeant le marché et présentant les avenants suivants :

<b>LOT 1 : VRD</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	140 931,65	168 554,25
Avenant n° 1 <b>Négatif</b>	- 6 065,20	- 7 253,98
Avenant n° 2	9 896,18	11 835,83
<b>Montant nouveau marché</b>	144 762,63	173 136,11

<b>LOT 5 : ETANCHEITÉ</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	51 442,33	61 525,03
Avenant n° 1	6 702,50	8 016,19
Avenant n° 2 <b>Négatif</b>	- 1 525,00	- 1 823,90
<b>Montant nouveau marché</b>	56 619,83	67 717,32

<b>LOT 7 : MENUISERIES EXTERIEURES</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	140 692,00	168 267,63
Avenant n° 1	6 274,00	7 503,70
Avenant n° 2 <b>Négatif</b>	- 5 744,00	- 6 869,82
<b>Montant nouveau marché</b>	141 222,00	168 901,51

<b>LOT 8 : MENUISERIES INTERIEURES</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	138 645,72	165 820,28
Avenant n° 1	15 415,10	18 436,46
Avenant n° 2 <b>Négatif</b>	- 22 327,53	26 703,73
<b>Montant nouveau marché</b>	131 733,29	157 553,01

<b>LOT 10 : FAUX PLAFONDS</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	20 340,20	24 326,88
Avenant n° 1 <b>Négatif</b>	- 1 784,70	2 134,50
Avenant n° 2 <b>Négatif</b>	- 656,64	- 785,34
<b>Montant nouveau marché</b>	17 898,86	21 407,04

<b>LOT 12 : REVETEMENTS SOLS</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	55 986,00	66 959,26
Avenant n° 1	4 500,00	5 382,00
Avenant n° 2 <b>Négatif</b>	- 848,02	- 1 014,23
<b>Montant nouveau marché</b>	59 637,98	71 327,02

<b>LOT 13 : PEINTURES</b>	HT	TTC
Montant initial du marché	60 477,92	72 331,59
Avenant n° 1 <b>Négatif</b>	- 4 470,20	- 5 346,36
<b>Montant nouveau marché</b>	56 007,72	66 985,23

<b>LOT 15 ELECTRICITE:</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Montant initial du marché	102 243,43	122 283,14
Avenant n° 1	6 856,33	8 200,17
Avenant n° 2	2 398,63	2 868,76
<b>Montant nouveau marché</b>	<b>111 498,39</b>	<b>133 352,07</b>

Pour rappel :

- ↪ Montant initial du marché : 1 725 865,68 € HT
- ↪ Variation positive avenant n° 1 : 40 369,31 € HT (Conseil du 22/03/2010)
- ↪ *Variation négative de l'avenant n° 2 : 23 276,58 € HT*
- ↪ **Montant corrigé du marché construction : 1 742 958,41 € HT**

**Soit une variation positive de 0,99 %**

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Président présente ensuite le fonctionnement de La Maison de l'Enfance.

L'ALSH intégrera le bâtiment le lundi 28 juin et les enfants le 5 juillet. Pour cet été, le nombre d'enfant sera limité à 80. A compter de la rentrée scolaire, le centre ouvrira le mercredi et pour toutes les vacances, hormis celle de Noël.

En ce qui concerne la crèche, l'équipe de direction intégrera les locaux le 19 juillet, et le personnel le 18 août afin de mettre en place une semaine d'adaptation pour les familles et les enfants.

Les P'tits Loups occuperont la salle 1 de l'ALSH tous les mardis matins à compter du 7 septembre.

L'agent en charge du Relais Assistantes Maternelles sera recruté en octobre/novembre pour un démarrage de la structure au 2 janvier 2011.

Enfin, le pôle social devrait occuper les lieux à compter de septembre.

Monsieur le Président insiste sur les valeurs partagées au sein de La Maison de l'Enfance et sur la bonne cohabitation entre les deux associations en charge d'y mettre en œuvre la compétence Enfance – Petite Enfance. A cet effet, des réunions de coordination afin d'éviter tout cloisonnement seront organisées et une réunion trimestrielle avec les élus sera programmée.

### **EMPRUNT DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX DE VOIRIE.**

Monsieur le Président présente les dernières conditions de l'emprunt soumis auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 90 000 €uros. Après négociation, le Syndicat des chemins a obtenu une réduction du taux de la part de la Caisse d'Epargne, banque retenue à l'issue de l'appel d'offres.

Durée de l'emprunt	Echéance annuelle		Echéance semestrielle	
	Taux	Annuité	Taux	Semestrialité
10 ans	3,55 %	10 848,60	3,51 %	5 374,80
7 ans	3,05 %	14 472,90	3,00 %	7 174,80
5 ans	2,63 %	19 444,50	2,61 %	9 658,80

Sur proposition du Syndicat Départemental de la Voirie, nous vous proposons de retenir la proposition d'un prêt sur 10 ans, avec des frais de dossiers de 50 €uros.

**Adopté à la majorité**

### **TARIFICATION PUBLICITE SUR MINIBUS.**

Monsieur le Président demande à Agnès PAUVERT, développeur économique, de présenter sa démarche auprès des professionnels de notre territoire pour « vendre » des espaces publicitaires sur les 2 nouveaux minibus de la CDC.

Les propositions sont les suivantes :

Emplacement	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Arrière vitré	500 €	500 €	500 €
Arrière non vitré	400 €	400€	400€
Côté gauche ou droit	450 €	450 €	450 €
Avant	300 €	300 €	300 €

Agnès PAUVERT fait part de la réticence des professionnels à s'engager sans avoir l'assurance que la Communauté de Communes conservera le VISIOCOM, eu égard aux gros efforts financiers qu'ils ont consentis sur ce véhicule.

La société VISIOCOM nous contacte dans les jours qui viennent pour un rendez-vous, mais la convention qui nous lie prend échéance au 11 janvier 2011.

### **SUBVENTIONS ALSH ET CRECHE.**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil communautaire les subventions suivantes :

#### ***Les P'tites coccinelles de Cœur de Saintonge :***

- Subvention d'équipement : 23 000 €uros
- Subvention de fonctionnement : 45 000 €uros
  - ☞ 35 000 € pour Roul' Coccinelles
  - ☞ 10 000 €uros pour crèche fixe

**Les P'tits Cœurs de Saintonge :**

- Subvention d'équipement : 25 000 €uros
- Subvention de fonctionnement ALSH : 8 000 €uros
- Subvention de fonctionnement Secteur Jeunesse : 5 000 €uros.

**Adopté à l'unanimité**

**VIREMENTS DE CREDITS.**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil communautaire, les virements de crédits suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

**DÉPENSES INVESTISSEMENT**

2182-70	Achat 2 minibus	45 000 €
---------	-----------------	----------

**RECETTES INVESTISSEMENT**

021	Virement section fonctionnement	45 000 €
-----	---------------------------------	----------

**DÉPENSES FONCTIONNEMENT**

023	Virement section investissement	45 000 €
65738	Participation OPAH	9 000 €
668	Frais dossier emprunt voirie	50 €
6225	Indemnité régisseur	110 €
6231	Annonces insertions	500 €
6135	Location (imprimante)	4 520 €
65734	Participations communes	-50 000 €
6574	Subventions associations (coccinelles et ALSH)	50 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	-35 780 €

**RECETTES FONCTIONNEMENT**

7088	Vente pub minibus professionnel	23 400 €
------	---------------------------------	----------

**BUDGET OM**

**DÉPENSES INVESTISSEMENT**

2313-67	Travaux déchetterie	6 000 €
266	Autres	- 6 000 €

**Adopté à l'unanimité**

**MODIFICATION FCTVA SUR M.O. DÉLÉGUÉE.**

MONSIEUR LE Président porte à connaissance des membres du Conseil communautaire que suite à notre déclaration du FCTVA pour le 1<sup>er</sup> trimestre, la Sous

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

préfecture nous signale que les travaux exécutés dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ne sont pas éligibles au FCTVA par la Communauté de Communes mais par la Commune après transfert comptable.

La modification prend effet au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 et remet, ainsi, en question l'intérêt de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

✓ **Participation du Conseil Général sur les audio guides :** Lors de la réunion du vendredi 4 juin à Crazannes, et pour faire suite à la présentation de ce matériel par Stéphane MAJEAU lors du dernier Conseil Communautaire, le Conseil Général interviendrait à hauteur de 33 % sur le coût. ( $11\,830\text{ €} \times 30\% = 3\,549\text{ €}$  soit un solde de 8 281 €uros). Un dossier sera donc déposé auprès du Conseil Général pour la dite subvention.

**Adopté à la majorité.**

**2 abstentions : Messieurs BARREAUD et MAJEAU.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 H 45.

A Saint Porchaire, le 18 juin 2010

Le Président,

Sylvain BARREAUD